

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2023

Délibération n°070-2023

Rapport d'activités déchets ménagers 2022 de la CCBTA

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	15	17
Date de convocation		
25 août 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le trente et un août deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Étaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Thierry PESENTI à Jean-Marie FOURNIER, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et délégué communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte du rapport d'activités 2022 du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères en séance du 3 juillet dernier, et il est demandé aux communes membres de se prononcer à leur tour sur ce rapport.

Le rapport présente les principales données du service.

Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport 2022 du service de collecte des déchets. Mais il est également proposé de réitérer le souhait déjà émis en 2022 d'une présentation détaillée des tonnages par commune, ainsi que des résultats des actions menées par la brigade incivilités, également par commune.

Enfin, il aurait été intéressant que des explications soient apportées d'une part sur la diminution globale du tonnage, et d'autre part sur l'augmentation plus que proportionnelle du coût à la tonne entre 2022 et 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°23-070 du 3 juillet 2023,
Vu le rapport 2022 d'activités déchets ménagers présenté par la CCBTA,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2022 de la CCBTA sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets ménagers.
2. De réitérer le souhait de présentation, dans ce rapport annuel, du détail statistique des tonnages par commune, de l'action de la brigade incivilités, également par commune, et d'explications sur les grandes évolutions de tonnage et de coût.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

